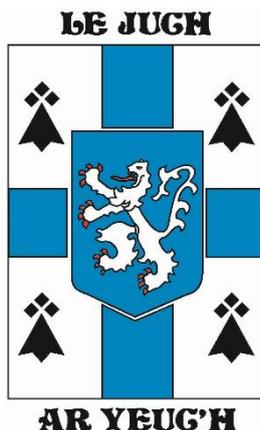


Contenu

1.	Approbation du compte rendu de la séance du 26 juin 2018.....	2
2.	Transfert Enfance Jeunesse.....	2
3.	Approbation du PLH	3
4.	Tarifs communaux 2019	4
5.	Subventions aux associations.....	6
6.	Taux d'imposition	8
7.	Avenant n°3 - Tranche optionnelle 2 au marché de couverture.....	8
8.	Avenant à la convention d'adhésion – Conseil en Energie Partagé (CEP).....	8
9.	Convention mutuelle de village - AXA.....	9
10.	Prix des terrains du lotissement Roz ar park.....	10
11.	Modification de la Convention Certificat d'Urbanisme - Douarnenez.....	10
12.	Décision modificative – budget Commune	11
13.	Rapport d'activité 2017 – Douarnenez Communauté.....	12
14.	Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service du service d'élimination des déchets12	
15.	Rapport annuel 2017 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif .	12
16.	Rapport d'activité 2017 - Service Départemental d'Incendie et de Secours du Finistère	13
17.	Rapport des adjoints	13
18.	Questions diverses	14



COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 10 octobre 2018

Compte rendu de la séance du Conseil municipal réuni le mercredi 10 novembre 2018, dans la salle du Conseil municipal à 18h30 heures sous la présidence de M. Patrick TANGUY, Maire de la commune.

Tous les membres étaient présents à l'exception d'Isabelle KERVAREC excusé et représenté par Patricia DELATTRE, Josik LE DOARE excusé et représenté par Daniel CANONICO, Laurent JONCOUR excusé.

Absent : Sébastien CROCQ,
Secrétaire de Séance : Jérôme FONTENY

Conseillers en exercice : 13

Conseillers présents : 9

Conseillers ayant pris part au vote : 11

Date de convocation : 05/10/2018

1. Approbation du compte rendu de la séance du 26 juin 2018

Présentation : Patrick TANGUY

Le compte rendu de la séance du 26 juin 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Transfert Enfance Jeunesse

Présentation : Patrick TANGUY

Douarnenez-Communauté a réalisé en 2017 une étude sur la jeunesse qui a posé la trame d'une politique jeunesse à l'échelle du territoire et préconisé l'exercice de cette compétence au niveau communautaire.

Vu l'avis du comité de pilotage du 28 mai dernier,

Vu l'avis du Conseil Communautaire du 28 juin 2018,

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur la prise de compétence Jeunesse par Douarnenez Communauté à compter du 1^{er} janvier 2019.

La prise de compétence Jeunesse par Douarnenez communauté comprend :

- Coordination et animation d'une politique Jeunesse à l'échelle du territoire de Douarnenez communauté.
- Actions en faveur de la jeunesse en partenariat avec les acteurs associatifs et institutionnels.
- L'information jeunesse, assuré principalement par le PIJ (Point Information Jeunesse).
- La prévention en faveur de la jeunesse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le transfert de la compétence « Jeunesse ».

3. Approbation du PLH

Présentation : Marc RAHER

La réflexion relative à l'élaboration du futur Programme Local de l'Habitat (PLH) a été engagée en juin 2017 et est à présent achevée. Elle fait suite aux quatre précédents PLH et constitue ainsi la poursuite d'une politique communautaire en matière d'habitat affirmée depuis plus de deux décennies.

En l'occurrence, les travaux réalisés dans le cadre des nombreux échanges (séminaire, ateliers thématiques, réunions techniques, comités techniques, comités de pilotage) traduisent le projet relatif à la politique communautaire en matière d'habitat pour la période 2019-2025.

Aussi, le projet de PLH, outil opérationnel de la politique communautaire en matière d'habitat, est composé de trois volets : un diagnostic, un document d'orientations et un programme d'actions. Sur la base des enjeux mis en évidence dans le diagnostic, le document d'orientations définit cinq grandes orientations, axes d'intervention prioritaires de la politique communautaire. Ces cinq orientations sont quant à elles déclinées en vingt-trois actions qui seront mises en œuvre à compter de 2019 pour six années.

Le renouvellement urbain et la requalification du parc existant caractérisent l'orientation majeure du projet de PLH, tant par les enjeux que l'orientation sous-tend que par les moyens qui lui sont projetés, à savoir 80% du budget financier prévisionnel total estimé à 423 000 € par an.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du 10 septembre 2018,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 17 septembre 2018, il est proposé :

- **De valider le projet de PLH,**
- **De notifier la présente délibération aux communes et Personnes Publiques Associées concernées pour consultation.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de Programme Local de l'Habitat.

4. Tarifs communaux 2019

Présentation : Marc RAHER

M. Marc RAHER, Adjoint aux finances, présente à l'assemblée les nouveaux tarifs municipaux proposés par la commission des finances réunie le 24 septembre 2018 applicables pour l'année 2019.

DESIGNATION	PROPOSITION COMMISSION FINANCES	VOTE CONSEIL MUNICIPAL
CONCESSION DANS LE CIMETIERE		
Simple pour 15 ans	70,00 €	70,00 €
Simple pour 30 ans	140,00 €	140,00 €
Double pour 15 ans	150,00 €	150,00 €
Double pour 30 ans	300,00 €	300,00 €
Case columbarium 15 ans	780,00 €	780,00 €
Case columbarium 30 ans	1 560,00 €	1 560,00 €
Cavurne 15 ans	625,00 €	625,00 €
Cavurne 30 ans	1 250,00 €	1 250,00 €
PHOTOCOPIE DE DOCUMENTS SIMPLES		
A4 (recto) noir et blanc	0,25 €	0,25 €
A3 (recto) noir et blanc	0,50 €	0,50 €
A4 (recto verso noir et blanc)	0,45 €	0,45 €
A3 (recto verso noir et blanc)	0,90 €	0,90 €
A4 recto couleur	0,50 €	0,50 €
A3 recto couleur	1,00 €	1,00 €
A4 (recto verso) couleur	1,00 €	1,00 €
A3 (recto verso) couleur	2,00 €	2,00 €
Envoi de fax	1,00 €	1,00 €

PRODUITS DIVERS		
Location du barnum	90,00 €	90,00 €
Mise à disposition remorque	40,00 € la rotation	40,00 € la rotation
Mise à disposition tables	4,00 € la table+2 bancs	4,00 € la table+2 bancs
Déballeurs occasionnels, Cirques et petits spectacles	35,00 €	35,00 €
Cartes postales - Particuliers	0,50 €	0,50 €
Cartes postales - Commerçants	0,30 €	0,30 €
Souricide Raticide - 500 gr	3,00 €	3,00 €
Reliure de dossier	2,00 €	2,00 €
Feuille plastifiée	1,00 €	1,00 €
SALLE SOCIOCULTURELLE		
Associations communales – cotisation annuelle (comprend une assemblée générale avec repas)	Cotisation annuelle : 40,00 €	
Associations communautaires ou conventionnées	Du lundi 10h00 au samedi 8h00	Du samedi 9h00 au lundi 9h00
Grande Salle ou petite salle	80,00 €	120,00 €
3 Salles	110,00 €	165,00 €
Activités culturelles (résidence de 1 à 5 jours)	De 100 à 300€ sous conditions	
Particuliers juchois	Du lundi 10h00 au samedi 8h00	Du samedi 9h00 au lundi 9h00
Petite salle (50€ la journée supplémentaire)	150,00 €	225,00 €
3 salles (100€ la journée supplémentaire)	250,00 €	375,00 €
Particuliers extra communaux	Du lundi 10h00 au vendredi 16h00	Du vendredi 17h00 au lundi 9h00
3 salles (100€ la journée supplémentaire)	570,00 €	850,00 €

Activités produisant des recettes		
Associations locales ou conventionnées forfait Petite salle	50,00 €	50,00 €
Associations locales ou conventionnées forfait 3 Salles	80,00 €	80,00 €
Association communautaires forfait Petite Salle	160,00 €	160,00 €
Association communautaires forfait 3 Salles	240,00 €	240,00 €
Organisation professionnelle	1/2 Journée	Journée
Petite ou Grande salle	80,00 €	150,00 €
3 salles	150,00 €	250,00 €
Activités spécifiques lundi au jeudi	Créneau 3 heures	Convention Annuelle
Cours de bien-être ou autres inférieur à 20 personnes Petite salle créneau de 3 heures	50,00 €	500,00 €
Cours de bien-être ou autres supérieur à 20 personnes Grande salle créneau de 3 heures	160,00 €	1 500,00 €
Débat public électoral	100,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs municipaux proposés par la commission des finances pour l'année 2019.

5. Subventions aux associations

Présentation : Marc RAHER

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide le versement des subventions aux associations comme détaillées ci-dessous :

LISTE ASSOCIATIONS	VOTE CONSEIL MUNICIPAL en 2017	DEMANDE 2018	Nombre d'adhérents 2018	Proposition Commission des Finances	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
SANTE					
Amicale des Donneurs de Sang de Douarnenez et ses environs	50,00 €	100,00 €		50,00 €	50,00 €
HUMANITAIRE					
Banque Alimentaire	100,00 €	94,00 €		100,00 €	100,00 €
Restaurant du Cœur	100,00 €			100,00 €	100,00 €

DIVERS					
DASTUM	Pas de demande				- €
REDADEG	Pas de Redadeg cette année				- €
TOTAL HORS ASSOCIATIONS LOCALES	250,00 €			250,00 €	250,00 €
ASSOCIATIONS COMMUNALES					
APEL Ecole Notre Dame de Toutes Grâces	250,00 €	250,00 €	10	250,00 €	250,00 €
Association Histoire et patrimoine	250,00 €	250,00 €	30	500,00 €	500,00 €
Association Graine d'Hellébore	250,00 €	250,00 €	109	250,00 €	250,00 €
ASDJ	1 200,00 €	1 200,00 €	50	900,00 €	900,00 €
Comité de Jumelage	250,00 €	400,00 €	38	350,00 €	350,00 €
Ecole Notre Dame de Toutes Grâces Noël	400,00 €			400,00 €	400,00 €
OGEC Ecole Notre Dame de Toutes Grâces Fonctionnement cantine	1 500,00 €	4 000,00 €	25	1 500,00 €	1 500,00 €
Club des retraités	250,00 €	250,00 €	25	250,00 €	250,00 €
Sté chasse des Stangs	250,00 €	250,00 €	10	250,00 €	250,00 €
Sté chasse La Juchoise	250,00 €	300-320€	18	250,00 €	250,00 €
Crinières du Launay	Pas de demande	-	-	-	-
Emglev Bro Douarnenez	Pas de demande	-	-	-	-
Comité d'animation	250,00 €	250,00 €	30	550,00 €	550,00 €
TOTAL ASSOCIATIONS LOCALES	5 100,00 €			5 450,00 €	5 450,00 €
Subventions demandées globales	5 350,00 €			5 700,00 €	5 700,00 €
TOTAL SUBVENTIONS VERSEES					
CREDIT PREVU AU BUDGET PRIMITIF HORS CCAS	6 000,00 €				0,00 €

6. Taux d'imposition

Présentation : Marc RAHER

Sur proposition de la commission des finances réunie le 24 septembre 2018 et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'application des taux identiques comme suit :

<u>Taxes</u>	<u>Taux 2016</u>	<u>Taux 2017</u>	<u>Taux 2018</u>	<u>Taux 2019</u>
<u>Habitation</u>	14,20%	14,48%	14,48%	14,48%
<u>Foncier bâti</u>	19,04%	19,42%	19,42%	19,42%
<u>Foncier non bâti</u>	53,32%	54,38%	54,38%	54,38%

7. Avenant n°3 - Tranche optionnelle 2 au marché de couverture

Présentation : Patrick TANGUY

Considérant la délibération n°2016-26 du 11 août 2016 relative à l'attribution des marchés de travaux pour la restauration des toitures et de la voute lambrissée de l'église,

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il est nécessaire de faire un avenant avec l'entreprise DAVY pour la réalisation d'une langue de chat en plomb, côté Nord. Le montant de l'avenant est de 926,76 € TTC (772,30 € HT).

Cet avenant prend en considération une prestation supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant n°3 - Tranche optionnelle 2 au marché de couverture au marché Restauration des toitures et de la voute lambrissée de l'église ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2018 de la commune.

8. Avenant à la convention d'adhésion - Conseil en Energie Partagé (CEP)

Présentation : Patrick TANGUY

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal l'objet de la convention et les missions attachées au Conseil en Energie Partagé. Les missions en CEP ont pour objet d'aider les communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques.

L'agence de développement économique et d'urbanisme « Quimper Cornouaille Développement » (QCD) a pris l'initiative de mettre à disposition ce service de Conseil en énergie pour les communes adhérentes à leurs actions.

Toutefois, par délibération concordantes, QCD et le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (SDEF) ont décidé de transférer la mission CEP au SDEF afin de placer sous un même pilotage de transition énergétiques.

Dans le cadre des missions CEP apportées aux communes, un avenant à la convention signée entre QCD et la commune doit être pris afin de prendre en compte la nouvelle entité qui délivrera ces missions.

Les conditions d'exécution techniques et financières du contrat demeurent inchangées.

Vu la convention d'adhésion au CEP jusqu'au 22 novembre 2019,

Vu le courrier du 21 juin sur le transfert de la mission CEP au Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère,

Vu le courrier du 13 septembre 2018 sur l'arrivée de la mission de Conseil en Énergie Partagé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le SDEF comme nouvelle entité en charge des missions CEP,
- Acte que le transfert sera effectif à la date de signature du Président du SDEF,
- Autorise le Maire à signer les avenants et toutes autres pièces nécessaires à l'exécution de la convention

9. Convention mutuelle de village - AXA

Présentation : Patrick TANGUY

Une convention a été signée à l'issue de la réunion publique du jeudi 13 septembre 2018 entre la mairie représenté par Monsieur le Maire, Patrick TANGUY et Monsieur Pierre RICHARD, Inspecteur manager commercial représentant Axa France.

Cette convention présente les modalités de la convention (objet de la proposition, conditions accordées aux habitants de la commune, les actions demandées à la commune, l'engagement d'Axa, la durée de l'offre promotionnelle, etc.).

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver la signature de la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la signature de la convention.

10. Prix des terrains du lotissement Roz ar park

Présentation : Patrick TANGUY

La cession de terrains à bâtir par un assujetti est, depuis la réforme intervenue en 2010, dans le champ d'application de la TVA : l'assujetti facture la TVA sur le prix de cession et déduit la TVA acquittée lors de l'acquisition.

L'article 268 du CGI prévoit une exception : la TVA s'applique sur la marge et non sur le prix total lors de « la livraison d'un terrain à bâtir » si l'acquisition initiale par le cédant n'a pas ouvert droit à déduction de la TVA. La loi pose le principe de la taxation sur la marge en l'absence de déduction lors de l'acquisition.

La doctrine administrative a précisé que la mise en œuvre du régime dérogatoire de la taxation sur la marge prévu à l'article 268 du CGI suppose nécessairement que le bien revendu soit identique au bien acquis quant à ses caractéristiques physiques et sa qualification juridique.

La Direction de la législation fiscale a confirmé que dès lors qu'un changement de qualification juridique et/ou de changement physique est intervenu avant la vente, telle une modification des superficies vendues par rapport à l'acte initial d'acquisition, la taxation doit se faire sur le prix de vente total en application des articles 266 et 267 du CGI alors même que l'acquisition initiale n'aurait pas ouvert droit à déduction.

Ainsi, une collectivité publique qui acquiert un terrain à bâtir et le revend en plusieurs lots après division ne pourrait pas être imposée sur sa seule marge. En effet, il y aurait un changement de ses caractéristiques physiques (les superficies vendues étant modifiées par rapport à l'acte d'acquisition) mais pas de changement dans sa qualification juridique (achat d'un terrain et revente d'un terrain) quand bien même l'acquisition n'a pas ouvert droit à déduction de la TVA.

Il convient donc d'établir un prix ventilé entre prix HT et TVA. Il est proposé à l'assemblée de maintenir un prix de 43€ TTC soit un prix HT de 35,83€.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la proposition d'un prix de 43€ TTC net vendeur.

11. Modification de la Convention Certificat d'Urbanisme - Douarnenez

Présentation : Patrick TANGUY

Vu la convention entre la commune de Douarnenez et la commune de Le Juch concernant la mise à disposition du Service Urbanisme de la Commune de Douarnenez pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol datant du 22 septembre 2016,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2016-35 concernant la mise à disposition du service d'urbanisme de la commune de Douarnenez,

Monsieur le Maire présente la convention de mise à disposition du service d'urbanisme de la commune de Douarnenez passé le 22 septembre 2016.

Considérant qu'il n'y a plus lieu de solliciter le service Urbanisme de Douarnenez pour la réalisation des certificats d'urbanisme dit « CU a », il est proposé de modifier la convention citée ci-dessus afin de supprimer la réalisation des certificats d'urbanisme dit « CU a » à compter du 1^{er} janvier 2019.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la suppression des Certificats d'Urbanisme « CU a » de la convention,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

12. Décision modificative – budget Commune

Présentation : Patrick TANGUY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2311.1 et suivants, L.2312-1 et suivants et L.2313-1 et suivants,

Vu la délibération du 22 mars 2018 adoptant le budget primitif 2018,

Considérant que le budget primitif a été élaboré sur la base des données connues au jour de sa préparation, il convient d'y apporter des modifications relatives aux nouveaux éléments apparus en cours d'exécution.

		DEPENSES		RECETTES	
			DM		DM
SF	042-6811	153,02		002	580,56
	023	6 884,41		042- 722	7 037,43
	012	580,56			
	TOTAL	7 617,99		TOTAL	7 617,99
SI	040-2128	7 037,43		040-28041582	153,04
				021	6 884,41
				1321	-0,02
	TOTAL	7 037,43		TOTAL	7 037,43

La présente décision modificative prend notamment en compte la reprise du résultat du CCAS suite à sa clôture.

Après délibération, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette décision modificative en votant les crédits ci-dessus.

13. Rapport d'activité 2017 – Douarnenez Communauté

Présentation : Marc RAHER

L'une des dispositions de la loi Chevènement du 12 juillet 1999 vise à renforcer l'information des habitants sur l'établissement public de coopération intercommunale(EPCI). Ainsi, un rapport annuel est adressé au Maire de chaque commune membre (article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales).

Le rapport complet a été transmis aux Conseillers municipaux qui sont invités à faire part de leurs remarques et questions.

Après avoir entendu l'exposé de M. Marc RAHER, Adjoint au Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare avoir pris connaissance du rapport d'activité 2017 de Douarnenez Communauté.

14. Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service du service d'élimination des déchets

Présentation : M. Patrick TANGUY

M. Patrick TANGUY présente au Conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets conformément au décret n°2000-041 du 11 mai 2000.

Le rapport complet a été transmis aux Conseillers municipaux qui sont invités à faire part de leurs remarques et questions.

Après avoir entendu l'exposé de M. Patrick TANGUY, Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare avoir pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets de l'année 2017.

15. Rapport annuel 2017 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Présentation : M. Yves TYMEN

M. Yves TYMEN, Adjoint au Maire présente aux Conseillers municipaux le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Le rapport complet a été transmis aux Conseillers municipaux qui sont invités à faire part de leurs remarques et questions.

Après avoir entendu l'exposé de M. Yves TYMEN, le Conseil municipal déclare avoir pris connaissance de ce rapport et ne pas avoir d'observations à formuler et adopte à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2017.

16. Rapport d'activité 2017 - Service Départemental d'Incendie et de Secours du Finistère

Présentation : Patrick TANGUY

M. Patrick TANGUY présente au Conseil municipal le rapport d'activité 2017 du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Finistère.

Le rapport complet a été transmis aux Conseillers municipaux qui sont invités à faire part de leurs remarques et questions

Après avoir entendu l'exposé de M. Patrick TANGUY, Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare avoir pris connaissance du rapport d'activité 2017 du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Finistère.

17. Rapport des adjoints

Marc RAHER : -

Yves TYMEN :

- Mise en place des chèvres des fossés

Isabelle KERVAREC par le biais de Patricia DELATTRE : rappel du repas des anciens et du besoin d'aide

Patrick TANGUY :

- Rappel du projet tutoré,
- Etat d'avancement sur le projet d'acquisition du ZAL et de la maison de Keroulas,
- Association des jardins partagés=> des personnes sont intéressées pour relancer le projet. Une rencontre se déroulera prochainement.
- Réunion publique pour le projet d'aménagement du centre-bourg et des entrées
- Spectacle du 8 et 9 décembre

18. Questions diverses

RAS